

**Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes
des Parlements de l'Union européenne (COSAC)
CONCLUSIONS DE LA XLIIème COSAC
Stockholm, 4 - 6 octobre 2009**

1. Le Traité de Lisbonne et le rôle des parlements nationaux

1.1 Tout en rappelant son soutien au Traité de Lisbonne, la COSAC accueille favorablement le résultat clair et positif du référendum irlandais du 2 octobre 2009, qui ouvre le chemin à une conclusion rapide du processus de ratification.

1.2 Étant donnée la perspective d'une entrée en vigueur prochaine du Traité de Lisbonne, la COSAC ne voit pas le besoin, à ce moment-ci, de décider la réalisation d'exercices pilotes supplémentaires. La COSAC invite la prochaine Présidence espagnole à réfléchir à cet égard sur les formes possibles de future coopération parlementaire. La COSAC rappelle dans ce contexte les conclusions de la XLIème COSAC à Paris sur la coopération entre les parlements nationaux en ce qui concerne l'examen de l'application du principe de subsidiarité et de proportionnalité. Elle note le besoin de renforcer les procédures performantes avec les Institutions de l'Union Européenne.

En faisant référence aux conclusions de la XLIIème COSAC à Prague au sujet du contrôle parlementaire de Europol et de l'évaluation de Eurojust, la COSAC accueille favorablement la prochaine Réunion Parlementaire conjointe organisée par le Parlement européen et le *Riksdag* suédois. De plus la COSAC fait appel à la prochaine Présidence espagnole pour donner la priorité à la poursuite des débats afférents à cette question.

2. Évaluation du contrôle de subsidiarité

2.1 La COSAC accueille favorablement le résultat du contrôle de subsidiarité sur la proposition d'une décision cadre du Conseil relative au droit à l'interprétation et à la traduction dans le cadre des procédures pénales (COM (2009) 338). À l'intérieur du délai de 8 semaines convenu, le contrôle a été réalisé par 21 parlements et chambres parlementaires de 17 États membres. Un certain nombre de parlements ont achevé le contrôle après le délai. Deux parlements et une chambre parlementaire ont conclu que la Proposition ne respectait pas principe de subsidiarité.

La COSAC souligne que le congé parlementaire a été la principale difficulté rencontrée par nombre de parlements pour l'achèvement du contrôle de subsidiarité à l'intérieur du délai. La COSAC rappelle donc ses conclusions de Paris et de Prague, elle est satisfaite de l'engagement pris par la Commission Européenne de déduire les 4 semaines du mois d'août dans ses calculs de la date-butoir visant la réception des opinions argumentées.

2.2 La COSAC note que les Parlements ont trouvé qu'une lacune de la Proposition avait trait à la conformité de sa justification au principe de subsidiarité. La justification était considérée comme trop générale et manquait d'indicateurs quantitatifs ou qualitatifs pour justifier le besoin pour une telle Proposition. Quelques parlements n'étaient pas convaincus de la valeur ajoutée de la Proposition par rapport aux dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme et à la jurisprudence basée sur celle-ci.

2.3 Les Présidents de la COSAC ont décidé lors de leur réunion à Paris le 7 juillet 2008, qu'un contrôle de subsidiarité serait mené sur la proposition de règlement du Parlement

européen et du Conseil sur la loi et la juridiction applicables, la reconnaissance mutuelle et l'exécution des décisions dans le domaine des successions et des testaments. Ce contrôle commencera lorsque la proposition aura été adoptée par la Commission; l'adoption est prévue pour le 14 octobre 2009.

2.4 La COSAC note avec satisfaction que les contrôles de subsidiarité coordonnés se sont généralement montrés utiles comme compléments à l'examen parlementaire entrepris par chaque parlement. Les contrôles coordonnés ont aussi été utiles à préparer les parlements en vue de leur participation aux contrôles de subsidiarité devant être menés en vertu des dispositions du nouveau Traité.

3. Rapport semestriel

3.1 La COSAC accueille favorablement le douzième rapport semestriel préparé par le secrétariat de la COSAC. C'est une source d'information importante sur le niveau d'ouverture et de transparence des procédures appliquées par les parlements lorsqu'ils traitent des affaires de l'Union Européenne et appliquées aux travaux d'examen parlementaire lorsqu'il s'agit du plan d'action d'une politique stratégique comme le Programme de Stockholm.

4. Nomination du membre permanent du secrétariat de la COSAC

4.1 À la réunion des Présidents de la COSAC à Stockholm le 6 juillet 2009, il a été conclu qu'une décision sur la nomination du membre permanent du secrétariat de la COSAC, pour la période se terminant le 31 décembre 2011, devrait être prise à Stockholm, le 5 octobre 2009.

4.2 La COSAC accueille favorablement la décision des Présidents datée du 5 octobre 2009 portant sur la reconduction de Madame Loreta Raulinaitytė pour un deuxième mandat dans ses fonctions de membre permanent du Secrétariat de la COSAC. Madame Raulinaitytė est de fait appréciée pour sa compétence et son efficacité comme de membre du Secrétariat de la COSAC. Aussi la COSAC la remercie de bien vouloir poursuivre sa fonction au Secrétariat, mais remercie également le *Seimas* de la République de Lituanie de renouveler ses engagements en facilitant et finançant le détachement à ce poste de Madame Raulinaitytė.

4.3 Dans ce contexte, la COSAC rappelle la décision prise à la réunion des Présidents de la COSAC, le 6 juillet 2009, disant que le mécanisme actuel de co-financement du poste de membre permanent du secrétariat de la COSAC et celui du fonctionnement du bureau de la COSAC et du site Web devrait continuer jusqu'au 31 décembre 2011. Les Présidents ont de plus conclu que tous les parlements nationaux devraient être invités à faire parvenir une lettre d'intention à la Présidence de la COSAC indiquant leur volonté de continuer à participer au mécanisme jusqu'à cette date. La COSAC se réjouit de ce que 17 Parlements aient déjà remis leurs lettres d'intention et elle invite les autres parlements à remettre d'ici la fin de 2009 leurs lettres d'intention.

4.4 De plus, la COSAC exprime sa gratitude au Parlement Européen pour continuer à fournir au secrétariat de la COSAC des installations de bureau convenables dans ses propres locaux à Bruxelles.

5. Questions à traiter en 2010

5.1 La COSAC prend note des propositions mise de l'avant lors de la XLII^{ième} COSAC relativement aux questions à traiter en 2010 et demande aux nouvelles Présidences espagnole et belge de prendre en compte comme il se doit ces propositions.

**Conférence des organes spécialisés dans les affaires communautaires et européennes
des Parlements de l'Union européenne (COSAC)
CONTRIBUTION DE LA XLII^{ème} COSAC
Stockholm, 4 - 6 octobre 2009**

1. Questions institutionnelles et le Traité de Lisbonne

1.1 Ayant atteint son 20^{ième} anniversaire, la COSAC se félicite d'être devenue un forum pour la coopération parlementaire et un lieu d'expression de la démocratie délibérative au sein de l'Union européenne en permettant aux parlements nationaux de dialoguer avec les institutions de l'Union européenne et d'adresser au Parlement européen, au Conseil et à la Commission toute contribution appropriée.

1.2 En remarquant les progrès accomplis durant les 5 dernières années dans le développement de la coopération entre les parlements nationaux et les institutions de l'Union Européenne, la COSAC désire remercier Mme Margot Wallström, Vice-présidente de la Commission Européenne, pour son travail acharné dans cette direction.

1.3 Étant donné l'approbation du Traité de Lisbonne par toutes les chambres des parlements nationaux de l'UE et ce après les nécessaires débats et délibérations, les chambres irlandaises devant encore procéder à cette approbation suite au référendum du 2 octobre, la COSAC considère la légitimité démocratique de ce processus comme ne pouvant pas être remise en question et devant être reconnue par toutes les parties. Tout en respectant les exigences constitutionnelles de tous les États membres, la COSAC appelle à l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne dès que possible.

La COSAC se réjouit de la coopération avec les Institutions de l'Union Européenne telles que reconstituées sous le Traité. La COSAC accueille favorablement le rôle renforcé des parlements nationaux établi dans le Traité et elle souligne l'importance de mettre en œuvre dès son entrée en vigueur le nouveau Traité de manière complète, immédiate et efficace, tout en respectant les délais prévus dans les Traités pour permettre aux parlements nationaux et au Parlement européen de procéder à un examen complet et efficace.

1.4 La COSAC souligne l'importance d'établir des procédures qui fonctionnent bien entre les institutions de l'Union Européenne et les parlements nationaux pour les contrôles de subsidiarité et pour le contrôle parlementaire d'Europol et l'évaluation d'Eurojust. Dans ce contexte, la COSAC rappelle le contribution de la XLI^{ième} COSAC à Prague.

1.5 La COSAC souligne que l'ouverture et l'accessibilité demeurent primordiales pour le sens de la participation des citoyens européens. Une transparence accrue dans les institutions européennes aussi bien que dans les parlements nationaux est un élément important pour obtenir l'acceptation des mesures de l'Union Européenne.

2. La crise économique et financière

2.1 La COSAC note que, bien qu'il y ait des signes encourageants de reprise, il demeure nécessaire de continuer à combattre la crise économique et financière, pour sauvegarder la croissance à long terme et le potentiel d'emploi. Les effets du déclin actuel doivent être atténués et des mesures doivent être mises de l'avant pour faciliter une reprise rapide mais durable. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour améliorer le fonctionnement des marchés du crédit et du capital. À long terme, l'Europe a besoin d'une stratégie nouvelle pour la croissance durable et l'emploi – une stratégie de Lisbonne revitalisée pour transformer l'Union en une économie prête à récolter les bénéfices de la mondialisation tout en relevant les défis sociaux et environnementaux qu'elle implique. Les efforts pour prévenir et limiter les pertes d'emploi devraient se traduire en mesures produisant un effet positif durable sur l'emploi.

2.2 La COSAC soutient la réponse du Conseil Européen à la crise élaborée dans les conclusions de la réunion de juin 2009 et accueille favorablement les préparatifs bien conçus, avec le sommet informel supplémentaire du 17 septembre 2009, pour la réunion du G20 à Pittsburgh le 24 septembre 2009.

2.3 La COSAC note avec satisfaction que des préparatifs minutieux ont permis à l'Union Européenne de jouer un rôle actif à Pittsburgh. L'Union a contribué à obtenir un résultat qui représente un pas en avant en ce qui a trait aux aspects importants d'un cadre réglementaire commun et d'un système financier plus viable comportant des mesures pour contrer les pratiques de gratification malsaines.

2.4 La COSAC accueille favorablement les récentes propositions de la Commission relatives à une nouvelle architecture pour la surveillance financière européenne et souligne que la conclusion délibérément rapide des négociations ne devrait pas entraver l'examen parlementaire nécessaire.

2.5 En vue du Conseil Européen du 29 au 30 octobre 2009, la COSAC rappelle ses mises en garde contre toute forme de protectionnisme économique. L'ouverture des marchés mondiaux et une conclusion fructueuse des négociations de Doha demeurent l'une des clés du dénouement de la crise mondiale.

3. Le défi du climat – La route vers Copenhague

3.1 La COSAC rappelle sa conviction que la situation économique ne doit pas mener l'Union Européenne à diminuer ses ambitions en matière de développement durable et de stratégie climatique telle qu'adoptée par le Conseil Européen. Cela suppose être prêt à donner sa juste part pour aider les pays les moins développés dans leurs efforts pour diminuer des émissions de carbone et contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Une architecture efficace et soutenable est essentielle pour financer la lutte contre les changements climatiques.

3.2 Les négociations relatives à la Conférence de l'ONU sur les changements climatiques – COP15 – à Copenhague en décembre 2009 sont extrêmement complexes. La COSAC accueille favorablement en général le renforcement de l'Union Européenne comme acteur mondial et note avec satisfaction que l'Union ressort comme une partie ambitieuse, déterminante et influente aux négociations sur le climat. Le résultat du sommet de Pittsburgh

souligne qu'il est nécessaire que l'Union Européenne continue à jouer un rôle principal avant et pendant le Sommet sur le climat. La COSAC demande avec insistance à toutes les institutions et États membres de l'Union Européennes de contribuer à créer une base forte pour soutenir ce rôle principal.

4. Le Programme de Stockholm

4.1 La COSAC note que l'Eurobaromètre et d'autres sondages d'opinion suggèrent que les citoyens s'attendent à des initiatives européennes dans les domaines de la liberté, de la sécurité et de la justice. Ceci inclut notamment, la politique d'asile et d'immigration ainsi que la lutte contre le trafic d'êtres humains et d'autres crimes commis à travers les frontières. Soulignant que les citoyens devraient être au cœur du nouveau programme pluriannuel, la COSAC insiste sur le besoin de conserver l'équilibre entre les mesures visant à appliquer la loi et les mesures pour protéger les droits individuels et la primauté du droit.

4.2 La COSAC note que ces domaines d'importance fondamentale pour les citoyens européens sont au cœur même des responsabilités des parlements. La COSAC souligne l'importance de l'examen parlementaire et de la participation active durant les négociations du Programme de Stockholm ainsi que de toutes les parties et éléments étant l'objet de décision par la suite, notant que l'adoption du vaste Programme par le Conseil Européen est prévue pour les 10 et 11 décembre 2009.

5. Stratégies régionales et politique de voisinage

5.1 La stratégie proposée pour la région de la Mer Baltique ne vise pas simplement à relever les défis spécifiques de nature écologique ou autre de la région, mais aussi à servir de projet pilote pour le développement de macro stratégies régionales. Le modèle pourrait dans l'avenir être appliqué à d'autres régions avec leurs propres défis régionaux, comme la région du Danube. La COSAC se réjouit de l'adoption prévue de la stratégie de la Mer Baltique par le Conseil Européen les 29 et 30 octobre 2009.

5.2 La COSAC réitère son soutien à long terme pour la politique de voisinage européenne y compris pour la dimension orientale. La COSAC accueille favorablement la réunion qui doit être organisée par la Commission des Affaires étrangères du *Riksdag* suédois le 21 octobre 2009 au sujet du développement d'une dimension parlementaire du partenariat oriental.

5.3 La COSAC rappelle son soutien à la mise en place de l'Union pour la Méditerranée comme instrument essentiel pour assurer la paix, la stabilité et la sécurité dans le bassin méditerranéen et au Moyen-Orient, traitant notamment l'immigration et l'énergie.

6. Élargissement

6.1 La COSAC souligne l'importance stratégique du processus continu d'élargissement de l'Union européenne et se félicite de la demande de l'Islande pour devenir membre. Reconnaissant qu'une perspective d'adhésion claire est une incitation importante à la réforme, la COSAC met l'accent sur la nécessité que l'Union européenne respecte ses engagements et les principes établis dans ce domaine, particulièrement pour l'adhésion l'exigence de remplir les critères de Copenhague. La COSAC note avec satisfaction les développements positifs récents dans les négociations déjà en cours en vue de l'élargissement.